



Accords mondiaux

Guide du travailleur de DP DHL

Sommaire

Qu'est-ce qu'un accord mondial ?.....	3
Que représente-t-il pour moi?	5
Pourquoi DP DHL le signerait-il?	5
Quelle est la procédure à suivre?	6
Quelles sont les personnes concernées?	6
Pourquoi devons-nous essayer de conclure un accord mondial aujourd'hui?	7
Par où faut-il commencer?	7

Qu'est-ce qu'un accord mondial ?

C'est un accord volontaire conclu entre une société internationale comme Deutsche Post DHL (DP DHL) et une fédération syndicale internationale, comme l'UNI Global Union ou la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), au nom de ses membres. L'accord porte sur les conditions de travail et les droits des travailleurs.

Les conditions minimales fixées par un accord mondial (AM) correspondent aux normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail, comme :

- La liberté syndicale (le droit d'adhérer à un syndicat) et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective (le droit de négocier)
- L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- L'élimination du travail des enfants
- L'élimination de toute discrimination relative à l'emploi et la profession (notamment les discriminations concernant les syndicalistes)

Toutefois, les fédérations syndicales internationales s'efforcent d'aller plus loin et d'inclure des dispositions sur l'application de ces conditions en demandant, par exemple, à l'employeur de s'engager à ne pas s'opposer à la syndicalisation ou de garantir l'accès au lieu de travail.



Que représente-t-il pour moi ?

Il présente des avantages pour les travailleurs et les syndicats.

Pour vous : Il renforce la protection de vos droits au travail, notamment le droit de choisir votre syndicat, assure la mise en place de normes minimales pour garantir un salaire suffisant, des mesures de santé et de sécurité et une protection sociale.

Pour votre syndicat : Il renforce votre syndicat en facilitant l'accès aux travailleurs, les possibilités de syndicalisation, la reconnaissance du syndicat et en améliorant le dialogue social.

Les accords mondiaux (AM) ne remplacent pas les conventions collectives, négociées par les syndicats à l'échelon national, mais ils donnent aux travailleurs des pays qui n'ont pas de conventions collectives des possibilités de se syndiquer et de négocier collectivement. Les travailleurs ont ainsi plus de possibilités de s'exprimer sur leurs conditions de travail, de demander un véritable dialogue social et des consultations, ainsi que d'user de leur force collective pour pousser l'entreprise à placer certaines questions en tête de leurs priorités.

Pourquoi DP DHL le signerait-il ?

Le fait de signer un accord mondial (AM) rend les engagements en matière de RSE (responsabilité sociale des entreprises) de DP DHL plus crédibles. Il permet également d'éviter les conflits sur les lieux de travail. C'est un outil qui lui permet de répondre à certaines conditions des investisseurs, de réduire les risques de nuire à sa réputation et de respecter les normes de l'OIT. Il établit un climat de confiance pour les travailleurs et renforce le dialogue avec la société, permettant ainsi d'améliorer la qualité et la productivité.

Un accord-cadre mondial établit :

- ***des droits des travailleurs***
- ***des droits à la négociation***
- ***de meilleures conditions de travail pour tous les travailleurs***

Quelle est la procédure à suivre ?

Normalement, une alliance mondiale de salariés de la même société multinationale, comme DP DHL, demande à l'entreprise d'appliquer l'accord mondial, signé par la direction de la société et la fédération syndicale internationale au nom de ses adhérents.

Lors de la signature de l'accord mondial, tous les salariés de DP DHL sont informés de son existence et de ses conséquences. L'accord mondial est mis en œuvre et son application contrôlée. Les systèmes de suivi peuvent prendre des formes diverses, allant d'un simple accord entre la société et la fédération syndicale internationale à des systèmes de contrôle internes complexes pour tous les échelons de l'entreprise, ou à des mécanismes conjoints de contrôle et de financement.

Cependant, l'organe de contrôle le plus important, c'est vous ! Vous pouvez signaler tous les événements, changements ou mesures, qui ne seraient pas conformes à l'esprit de l'accord à votre syndicat ou à la fédération internationale. Ils peuvent ensuite transmettre votre observation à la société.

Quelles sont les personnes concernées ?

Vous, en tant que travailleur, participez par le biais de l'alliance mondiale de DP DHL et en collaboration avec votre syndicat, l'UNI Global Union et l'ITF. L'entreprise ne comprendra l'importance de l'accord mondial que si les travailleurs renforcent leurs pouvoirs.

Du côté de DP DHL, c'est à la direction générale du siège à Bonn, en Allemagne, qu'il appartient de signer l'accord-cadre, de le faire appliquer et d'assurer son suivi à tous les niveaux. Cela signifie que tous les départements dans le monde et leurs directeurs connaissent l'existence et la signification de l'accord mondial, et savent qu'il faut l'appliquer et le concrétiser.

Qui a déjà signé un accord mondial ?

- G4S
- Volkswagen
- Chiquita
- Telefónica
- Carrefour
- IKEA
- DANONE
- H&M
- France Telecom
- Bosch
- Securitas
- ...

Pour plus d'informations, consultez : www.respect4workers.org



Pourquoi devons-nous essayer de conclure un accord mondial aujourd'hui ?

Les travailleurs craignent souvent d'adhérer à un syndicat et de perdre leur emploi, si l'entreprise venait à l'apprendre, mais ils n'hésiteraient pas s'ils se savaient protégés et si la société respectait les droits des travailleurs.

Les travailleurs nous ont aussi dit qu'ils voulaient des conventions collectives. Avec des contrats individuels, leurs conditions salariales et la sécurité de leur emploi sont inférieures à celles des travailleurs représentés par des syndicats. Il est évident que, si les droits des travailleurs ne sont pas reconnus partout de la même manière, les entreprises tentent d'ignorer ces droits et délocaliseront le travail dans des endroits où les syndicats et la négociation ne protègent pas les conditions de travail.

Nous, travailleurs, ne pouvons pas rester les bras croisés, nous devons travailler ensemble pour obtenir la reconnaissance mondiale des droits des travailleurs.

Par où faut-il commencer ?

Adhérez à l'alliance des travailleurs de DP DHL (www.respect4workers.org) ou renseignez-vous auprès de votre syndicat.

Vous ferez ainsi partie du réseau de travailleurs de DP DHL qui demandent, dans le monde entier, à la société de signer un accord mondial. Cela vous permettra aussi, dès la signature de l'accord, de participer à sa mise en œuvre et à son suivi.

Encouragez vos camarades à participer à l'alliance !



UNI Global Union
8-10 Av. Reverdil
1260 Nyon - Switzerland

Tel: + 41 22 365 2100
Fax: + 41 22 365 2121

postal@uniglobalunion.org
www.uniglobalunion.org

UNI/GS/2/2010/0137



ITF
ITF House
49-60 Borough Road
London
SE1 1DR

Tel: +44 (0) 20 7403 2733
Fax: +44 (0) 20 7357 7871

Email: mail@itf.org.uk